LA TUNISIE

sous le rapport économique et administratif

En même temps que l'amélioration des ports, le protectorat a entrepris en Tunisie l'établissement d'un réseau de voies ferrées qui a précisément pour but de mettre l'intérieur du pays en relations avec les trois grands ports de Tunis, Sousse et Sfax.

D'après le programme qui a été adopté, de Tunis se détachent trois lignes : la prem à l'ouest, parallèle à la mer, s'en va rejoindre la frontière algérienne à Ghardimaou, avec, au nord, un embranchement sur Bizerte; la seconde, au sud-ouest, gagne la région du Kef par Zaghouan; la troisième, à l'est, se dirige sur Cap Bon. De Sousse part un autre réseau qui, par Kairouan, peut se souder aux lignes algériennes par Tebessa. Enfin, de Sfax, un troisième réseau, traversant la Régence dans sa largeur, aboutit à Tozeur, au bord du Chott-el-Djirid, par Gafsa, centre d'importants gîtes de phosphate.

Ces divers réseaux sont reliés par des voies transversales, tandis que de nombreuses routes de terre leur apporteront le trafic des régions voisines.

Ce programme, malheureusement, est loin d'être réalisé : Une assez faible partie de ces lignes de chemins de fer est construite; quelques-unes sont en construction; d'autres ne sont encore qu'à l'état de projet. Actuellement, il y a en exploitation dans la Régence 499 kilom. de voies ferrées, dont 315 kilom. à voie normale et 184 kilom. à voie d'un mètre. Sur les 499 kilom. de voies ferrées en exploitation, 220 kilom. formant la grande ligne de Tunis à la frontière algérienne, avec la section de Tunis à Hamman-Lif, font partie du réseau garanti par le gouvernement français. Les autres lignes forment le réseau tunisien proprement dit.

En ce qui concerne les voies de pénétration autres que les chemins de fer, Tunis est reliée aujourd'hui par des routes en pierres, sans solution de continuité, à l'Algérie et à Bizerte, Le Kef, Tabarka, Kairouan, Sobsse, Sfax, Monastir et Mahedia.

Ce réseau a une longueur totale d'environ 1400 kilomètres. Il a donné lieu (non compris la partie de la route de Souk-el-Arba à Tabarka établie par l'autorité militaire) à une dépense d'environ 9,200,000 fr., qui correspond à 9,000 fr. par kilomètre.

Les aménagements d'eau doivent être considérés à un double point de vue : au point de vue de l'alimentation des centres de populations en eaux potables; au point de vue de l'irrigation agricole.

On peut dire qu'avant l'établissement de notre protectorat, l'alimentation publique en eau potable n'existait en dehors de Tunis, qu'à l'état embryonnaire dans la Régence. Quelques sources avaient été captées, quelques puits creusés, mais le système à peu près exclusivement employé était celui de l'emmagasinement des eaux de pluie dans des citernes. Des travaux importants d'adduction d'eaux ont été entrepris par le protectorat. Aujourd'hui, 42 localités, renfermant une population totale de plu de 250,000 habitants, sont desservies dans des conditions satisfaisantes par des distributions d'eau potable.

En ce qui concerne l'irrigation agricole, il ne semble pas que, jusqu'à ce jour, le rôle de l'administration, faute de ressources suffisantes, ait été aussi actif que que le réclamerait l'intérêt de la colonisation. Elle a dû se borner à prêter son concours à la réfection d'un certain nombre de barrages, offectuée dans le sud à la demande des indigènes, et à pratiquer quelques forages artésiens.

Si l'on cherche à déterminer en chiffres ronds le capital actuellement et dépensé ou engagé dans les travaux publics de la Tunisie depuis l'établissement de notre protectorat, on arrive à un total de 134 millions, sur lesquels les ports ont absorbé 34 millions, les chemins de fer 65 millions, les routes 12 millions, les bâtiments civils 10 millions.

En somme l'administration du protectorat a beaucoup fait pour développer la colonisation en Tunisie. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'il reste beaucoup à faire pour tirer parti des ressources du pays. Quoiqu'il en soit, les statistiques commerciales montrent que des résultats importants sont acquis. Dans les cinq années qui avaient précédé l'établissement du protectorat, de 1875 à 1880, la moyenne du commerce de Régence avait été de 22,961,103 fr. Pendant la première période du protectorat, cette moyenne s'est élevée à 54,710,812 fr.; après la loi du 19 juillet 1890, fixant les relations douanières de la France et de la Tunisie, elle a atteint le chiffre de 85,332,832 francs.

Le progrès est donc rapide. En outre la part proportionnelle de la France dans le mouvement commercial de la Tunisie a passé de 39 o|o en 1885-86 à 56 o|o en 1888-89, à 60 o|o en 1889-90 et à 66 o|o en 1892. Le couradt commercial s'est déplacé au profit de la France.

Le protectorat a donc obtenu ce double résultat d'accroître le mouvement commercial de la Tunisie dans des proportions qu'elle n'avait jamais connues et de rendre la France maîtresse du marché tunisien.

J. HAUBERT.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
	Roubaix,	Lundi 21 décembre 1896	
2 heures soir	5° au-dessus	772 m/m	Beau temps.
5 »	5° »	775 m/m	»
9 » »	5° »	777 m/m	»
		Mardi 22 décembre 1896	
Minuit	3° au-dessus	776 m/m	Beau temps.
1 heure matin	4° »	776 m/m	»
2 heures »	4° »	776 m/m	»

Paris. — Lundi 21 décembre 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — La situation se modifie dans l'extrême ouest de l'Europe. Les vents, qui étaient encore hier du N.-E. sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, ont continué leur rotation vers le Sud et une dépression qui paraît devoir être importante se montre au large des côtes sud-ouest de l'Irlande (Valentia, 734 mm.) Une aire de fortes pressions couvre le centre de la Scandinavie (782 mm.) La tempête annoncée hier pour la Tunisie sévit aujourd'hui dans ces parages. Le vent est faible et la mer belle jusqu'ici sur la Manche et la Bretagne, mais des mauvais temps sont à craindre. Des neiges et des pluies sont signalées dans le centre, l'ouest et le sud du continent. En France, on a recueilli 9 mm. d'eau à Nice, 4 à Boulogne, 1 à Lyon.

La température s'est encore abaissée sur nos régions, excepté dans le Nord-Ouest. Ce matin, le thermomètre marquait — 17° à Haparanda, — 3° à Limoges, 0° à Paris, + 1° à Alger, 15° à Brindisi. On notait — 1° au mont Ventoux, — 9° au puy de Dôme, — 10° à l'Aigoual. — En France, des pluies ou des neiges sont de nouveau probables et vont commencer par le Nord et l'Ouest avec réchauffement. *A Paris, hier, couvert.* — Moyenne d'hier, 10 décembre, 0°6, inférieure de 2°0 à la normale. — Depuis hier midi, température maxima, 1°3; minimum de ce matin, — 1°3. Baromètre à sept heures du matin, 766 mm. 6. A la Tour Eiffel, maximum 0°9; minimum: 2°2. Monte-Carlo: matin, 14°; midi, 17°. Beau.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire (typographie).....	1,25
100 cartes ivoire (gravure lithographique).....	2,25
100 cartes ivoire deuil (typographie).....	2,50
100 cartes ivoire deuil (gravure-lithographique)	3,50

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées (typog.) et 100 enveloppes pour 1,75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (grav.-lit.) 2,75
Même boîte deuil, imprimées (typographie)... 3,50
» » » (gravure-lithographique).. 4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

Papier blanc	50 feuilles 50 enveloppes.....	0,80
» »	25 » 25 »	0,45
» couleur	25 » 25 »	0,50
» »	50 » 50 »	0,90

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette.

CONGOLINE Guérison instantanée des crevasses et gerçures.
VAISSIER La demander partout.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Comité roubaisien de protection de l'enfance. — Distribution de vêtements aux mères de famille nécessiteuses. — Lundi, à trois heures et demie de l'après midi, les membres du Comité roubaisien de protection de l'enfance se sont réunis chez M. Guilbert, le secrétaire du Comité, 152, rue de Lille, pour distribuer des vêtements aux mères de famille nécessiteuses.

Mmes Daschodt, Butruille et MM. Dupire, Deschodt, le docteur Butruille et Guilbert ont remis successivement aux mères de famille qui sont venues présenter leurs enfants, des chemises, une robe, une bavette, une paire de souliers et une couverture, un châle ou une capeline, le tout enveloppé dans une serviette.

Tous les mois, les enfants sont présentés aux membres du comité, qui donnent une note selon la bonne tenue de l'enfant, et c'est d'après le résultat de ces notes que les récompenses sont distribuées.

Lundi prochain, à trois heures, aura lieu une seconde distribution pour les familles de la seconde section.

Voici les noms des familles qui ont été récompensées par des dons de vêtements dans la réunion d'hier :

Beeke, impasse Bon-Rasoir; Vanherzeele, rue de la Perche; Deweirdt, rue Descartes; Devos, rue Larochefoucauld; Fremaux, faubourg Desprez; Delcourt, rue de la Paix; Denuker, rue de la Paix; Bachelet, rue des Charmettes; Selier perel, rue des Champs; Inghels, cité St-François; Lestienne, rue de la Perche; Delesclaye, rue de la Perche; Briffaut, rue Latine; Maton, rue Makellerie.

Les enfants présentés par leur mère étaient tous en excellente santé sauf deux, les jeunes Delcourt et Denuker, qui sont légèrement malades.

Après cette distribution de vêtements et de chaussures, un rédacteur du *Gil-Blas*, a entretenu les membres du comité de l'œuvre de la propagation des couveuses d'enfants, œuvre à laquelle se sont dévoués son gendre et sa fille, M. et Mme de Miomandre.

La description de cette œuvre appelée à restreindre la mortalité des enfants nés avant terme, a beaucoup intéressé le Comité.

Son siège social est à Paris, avenue de la République, mais elle a une succursale à Lille, 137, boulevard de la Liberté, succursale fondée par M. et Mme de Miomandre qui se dévouent avec autant d'activité que de désintéressement à sa prospérité.

Le concert-conférence organisé par la « Jeunesse Catholique. » — Une nombreuse assistance avait répondu à l'invitation de la « Jeunesse Catholique » de Roubaix et se trouvait réunie lundi soir, dans la salle des fêtes de la Maison des Œuvres. Il y réunissait M. Eugène Duthoit, professeur à la Faculté catholique de droit de Lille, qui avait bien voulu, par sa présence, donner le haut appui moral de sa sympathie et de son autorité à l'œuvre poursuivie par la vaillante « Jeunesse chrétienne » de notre ville.

M. Goethals, président de cette phalange de jeunes gens, a d'abord prononcé une courte allocution dans laquelle il a rappelé la mission que se propose de remplir la « Jeunesse catholique. » Il a déclaré que les jeunes gens qui en font partie, après avoir pris part à toutes les importantes manifestations religieuses et patriotiques dont la ville de Roubaix est légitimement fière, se proposaient d'organiser la propagande par la parole, dans l'organisation de conférences, pour faire prévaloir les droits de la grande persécutée, de la grande calomniée: l'Eglise catholique.

Des bravos chaleureux et répétés ont souligné cette généreuse déclaration.

Le concert a été ouvert par un chœur d'A. Papin, « La Fête Andalouse », boléro, chanté avec entrain et ensemble par la section chorale, sous la direction de M. E. Deleporte.

Ce chœur a été chaleureusement applaudi par les assistants qui ont aussi fait un accueil enthousiaste aux mouvements avec barres exécutés avec une remarquable précision, par la section de gymnastique, dirigée par M. Vancraynest et aux exercices *vraiment surprenants* de trois oiseaux savants dressés, avec une patiente habileté, par un amateur.

Le monologue dramatique « La Saisie », que Monsieur L. Beausire a dit avec beaucoup de conviction et de sentiment a obtenu également un vif succès ainsi que la chansonnette « Avez-vous vu mon chapeau », interprétée avec aisance par un membre de la « Jeunesse catholique », qui possède une voix agréablement timbrée.

M. E. Duthoit, dans une vibrante improvisation, s'est fait l'interprète de la reconnaissance des auditeurs à l'égard de la « Jeunesse catholique » pour l'agrément que venait de leur donner la partie récréative de la soirée et que leur promettait encore la suite du programme. Au nom de tous, il a aussi remercié M. Henri Lebiond, le conférencier qui allait prendre la parole.

I a constaté avec satisfaction que la jeunesse ne pouvait faire un plus bel usage de son activité et de son temps que de les consacrer au service de l'Eglise, des causes patriotiques et du peuple. Au nom de l'Université catholique de Lille, dont il est le représentant dans cette réunion, il remercie le public roubaisien dont la jeunesse catholique forme l'élite, de son empressement à suivre les conférences que cette Université a organisées dans notre ville.

Il fait ensuite remarquer que la question que va traiter M. Lebiond, « l'équitable participation des écoles libres aux secours accordés par la ville », est une question des plus graves et des plus intéressantes, qui doit réunir les suffrages de tous les hommes de bonne volonté et respectueux de la vraie liberté.

M. Lebiond prend ensuite la parole. Il rappelle les sommes considérables dépensées par la ville en faveur des enfants des écoles communales, tant pour les fournitures classiques que pour les vêtements et les cantices scolaires.

Cet argent, fait remarquer M. Lebiond, provient de tous les citoyens qui, étant égaux devant la loi au point de vue des charges, devraient l'être également au point de vue des droits.

Il constate, avec regret, que, seuls, les enfants des écoles communales, qu'ils soient belges, prussiens ou d'autre nationalité, sont l'objet des libéralités de la municipalité, et que les élèves des écoles libres, dont le nombre est à peu près le même, sont sous ce rapport l'objet d'un inqualifiable ostracisme. C'est là, dit-il, méconnaître un droit essentiel et nier la liberté et l'égalité inscrites en tête de la « Déclaration des droits de l'homme. »

Il rappelle le droit qu'ont les conseils municipaux de répartir leurs secours entre les enfants de toutes les écoles, l'orateur cite une décision du Conseil d'Etat qui, en février 1891, déclara illégal un décret du préfet de la Loire Inférieure qui avait annulé une délibération par laquelle le Conseil municipal de Nantes avait décidé cette juste répartition.

Il fait aussi remarquer que les auteurs des lois scolaires actuelles en reconnaissant les droits des pères de famille dans le règlement des conditions d'existence des écoles libres, ont consacré, par le fait même, le devoir qui incombe aux municipalités de répartir équitablement les secours entre toutes les écoles, tant libres que communales.

M. Lebiond réfute ensuite quelques objections soulevées au sujet des écoles libres, dont la principale est qu'elles sont hostiles aux idées républicaines. Il répond que ceux qui leur font ce reproche entendent par idées républicaines l'athéisme, l'athéisme, la morale indépendante, les spectacles ignobles comme celui auquel on vient de faire assister les enfants des écoles communales de Lille, toutes choses contre lesquelles la conscience des parents leur fait un devoir de prémunir leurs enfants.

Le conférencier conclut en conseillant le pétitionnement en faveur de la cause qu'il vient de défendre. Il cite l'exemple de la population d'Angers qui, par des pétitions renouvelées, a fini par obtenir de son conseil municipal une attribution de secours, d'abord aux écoles maternelles libres, et ensuite aux écoles primaires. Il demande aux mères de famille d'organiser ce pétitionnement au nom de la justice et de l'égalité.

Plusieurs passages de la conférence de M. Lebiond ont été soulignés par les applaudissements des auditeurs, applaudissements qui ont redoublé lorsqu'il a eu fini de parler.

La partie récréative de la soirée a été ensuite complétée par les pyramides que la section de gymnastique a brillamment exécutées, et par l'interprétation très goûtée d'une opérette-bouffe en un acte, *Quand on conspire*, paroles d'Antony Mars et musique de P. Devos.

L'assistance s'est retirée, agréablement impressionnée, après avoir applaudi et rappelé les interprètes.

Les cours de la Faculté catholique de Lille. — Ce soir, mardi, M. l'abbé Pannier, professeur à la Faculté catholique de Lille, continuera, à la maison des Œuvres, 84, Grande Rue, son cours sur l'apologétique religieuse.

Un accident, rue de l'Ermitage. — Deux femmes grièvement blessées. — Dimanche soir, vers neuf heures, un accident qui aura peut-être des suites mortelles, s'est produit dans une maison de la rue de l'Ermitage, au numéro 59.

Dans cette maison, fort petite, habitent la Vve Desrumaux, née Amélie Dubrulle, originaire de Mouscron et âgée de 83 ans; son fils et sa fille Clémence, âgée de 48 ans, ourdisseuse à l'établissement Requillart.

Au moment de monter à l'étage pour se rendre dans leur chambre, Mme Desrumaux précéda sa fille dans l'escalier, et quelques marches avant d'arriver au palier, la pauvre vieille, par suite d'un faux pas, perdit l'équilibre et tomba renversée sur sa fille. Les deux femmes dégringolèrent jusqu'en bas et allèrent donner contre des ustensiles de ménage en fer qui se trouvaient sur le sol près de la porte de l'escalier.

La force de la chute empêcha la mère et la fille de se relever. Elles poussèrent des gémissements qui attirèrent l'attention des voisins, et Mlle Hespel arriva bientôt pour leur porter secours.

Des blessures graves étaient étendue sans mouvement à côté de sa mère. Le sang s'échappait en abondance d'une blessure reçue à la base du crâne et portait sur la figure de nombreuses contusions; Mme Desrumaux, qui n'avait pas perdu connaissance, se plaignait de vives douleurs sur tout le corps.

D'autres voisins et M. Desrumaux fils, qu'on avait été prévenir, prodiguèrent aussitôt les premiers soins aux deux blessées pendant qu'on allait chercher M. le docteur Faidherbe, qui arriva bientôt.

Celui-ci, après avoir opéré les pansements les plus urgents, ordonna le transfert des victimes de l'accident à l'Hôtel-Dieu.

Clémence Desrumaux a une fracture du crâne produite par la chute et son état inspire de vives inquiétudes. Lundi soir, la pauvre fille n'avait pas encore repris connaissance.

L'état de sa mère est satisfaisant, cependant, vu le grand âge de la malade, des complications peuvent survenir d'un moment à l'autre.

La fille Desrumaux jouit dans le quartier d'une excellente réputation et sa conduite à l'égard de sa vieille mère est l'objet de tous les éloges.

Avant leur transfert à l'Hôtel-Dieu, un vicaire de Notre-Dame était venu administrer aux deux blessées les derniers sacrements.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 43, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

Une domestique infidèle. — Il y a quelques jours, une jeune fille de 19 ans, Mathilde Ladsous, quittait les époux Castelain à Mouvaux, où elle était en service.

Cette jeune fille, qui n'ignorait pas les relations d'affaires existant entre ses maîtres et Mlles Willem, marchande rue de Mouvaux, et Malfait, contour St-Martin, à Roubaix, se présenta chez ces dernières et se fit remettre des chaussures. Elle alla encore chez Mme Vandame, rue Cugnot, où elle emprunta une certaine somme, au nom de ses anciens patrons.

La police informée des agissements de cette fille se mit à sa recherche et l'arrêta lundi après-midi.

Conduite devant M. Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement, elle a subi un interrogatoire à la suite duquel elle a été écrouée au dépôt.

Une affaire lamentable. — Le commissaire de police du quatrième arrondissement, M. Chapé, a ouvert, lundi, une enquête au sujet de faits révoltants qui lui ont été révélés et à la suite desquels un journalier, Edouard Roussel, âgé de 36 ans, demeurant rue de la Vigne, cour Ilagues, a été arrêté.

Celui-ci est inculpé d'attentat à la pudeur. La victime serait sa propre fille âgée de quinze ans et demi.

Malgré ses dénégations, Roussel a été maintenu en état d'arrestation.

Une scène de désordre dans un estaminet. — Dimanche soir, un petit garçon entrait chez M. Arthur Wattrelos, cabaretier, rue de l'Epeule, et invitait un consommateur, Jules Malterre, journalier, âgé de 26 ans, à jouer aux dés pour des amandes. Celui-ci accepta. Mais, au moment de payer les quelques sous qu'il devait, il fit des observations à l'enfant et refusa d'acquitter sa dette.

M. Wattrelos fit alors remarquer à Malterre combien sa conduite était étrange; mais celui-ci, furieux de l'intervention du cabaretier, s'arma d'une chaise et le frappa à la tête, lui faisant une grave blessure. Plusieurs consommateurs ayant voulu s'interposer, furent, à leur tour, assez maltraités dans la bagarre.

Néanmoins, on put mettre Malterre à la porte et, lundi matin, M. Broigne, commissaire de police, a ouvert une enquête et rédigé un rapport à la charge de ce peu commode consommateur.

ELLE EST SAINE ET BONNE, la cuisine au beurre d'Oostcamp. 14136

Un accident rue des Longues-Haies. — Un chauffeur, Jean Baptiste Ladam, de la rue des Fossés, a fait, lundi, chez son patron, M. Bernard, une chute si malheureuse qu'il s'est fracturé la jambe droite. M. le docteur Bernard, qui lui a donné les premiers soins, l'a fait admettre à l'Hôtel Dieu.

Un ouvrier mécanicien qui se pend rue Philippe-le-Bon. — Lundi matin, vers six heures et demie, les voisins de François Oudenaert, mécanicien, âgé de trente-six ans, demeurant en garni rue Philippe-le-Bon, entrèrent dans la chambre de celui-ci pour le réveiller, afin qu'il pût se rendre à son atelier; mais ils reculèrent d'épouvante en le voyant pendu par une ficelle au pied de son lit et ne donnant plus signe de vie.

François Oudenaert, qui était rentré chez lui vers une heure du matin, en état d'ébriété, aura, sans doute, mis fin à ses jours dans un accès de fièvre chaude.

Après les constatations d'usage, M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, a requis M. le docteur Largillière, médecin légiste, qui a constaté le décès.

Un accident sur la place Verte. — Lundi vers onze heures, un accident s'est produit sur la place Verte. Un marchand de beurre, M. Louis Lemahieu, âgé de 52 ans, a fait une chute si malheureuse sur le bord du trottoir qu'il s'est fait une double fracture à la jambe droite.

On le transporta chez M. Etienne Couthier, cabaretier, où il reçut les premiers soins en attendant son transfert chez lui rue d'Inkermann; deux docteurs, appelés en toute hâte, lui ont fait un premier pansement.

Menus faits. — Dimanche après-midi, la police a dû intervenir chez M. Léopold Cauvin, cabaretier, rue d'Hem, où deux de ses voisins, Jules Cognac, tisserand, âgé de 41 ans, et Louis Gevaert, journalier, sous l'influence de l'ivresse, causaient du scandale et menaçaient le cabaretier. Ils ont été conduits tous les deux au dépôt de la place Sainte-Elisabeth.

— Joseph Vanderagh, fileur, âgé de 38 ans et Pierre Vanmeire, rattacheur, âgé de 27 ans, demeurant rue des Longues-Haies, ont été arrêtés dimanche après-midi et conduits au dépôt de la place Sainte-Elisabeth pour avoir, étant ivres, exercé des violences sur un domestique, Alphonse Goeman, demeurant rue Saint-Amand.

— Dimanche soir, vers sept heures, trois cordonniers âgés de dix-huit à vingt-deux ans, Florimond Colpart, Henri Bossuyt et Joseph Normand, demeurant rue de l'Ermitage, ont été arrêtés pour violences exercées sur plusieurs clients qui se trouvaient chez M. Sprist, cabaretier, leur voisin.

Croix. — *La mission.* — Aujourd'hui mardi, à huit heures du soir, sera célébré un salut solennel, pendant lequel l'Harmonie Municipale se fera entendre.

De Barcelone. — M. Louis Leduc, cabaretier, rue de la Fontaine, a reçu une lettre d'un de ses serviteurs, absolument semblable à celle que nous avons insérée dimanche, sous la rubrique : Wattrelos.

— *Une double arrestation pour outrage à la gendarmerie.* — Deux ouvriers de ferme, Cyrille Vanassckre, âgé de 26 ans, et Adolphe Vandenbuicke, âgé de 24 ans, demeurant à Flers, causaient un tel scandale, lundi, vers deux heures du matin, près du pont du canal, que les gendarmes en patrouille durent intervenir en les priant de cesser.

Les deux hommes, qui étaient sous l'influence de l'ivresse, loin de se calmer devant les gendarmes, s'oublièrent jusqu'à les injurier et les menacer; mais convaincus de leur attitude, mieux valait pour eux, leur état d'arrestation et les conduisirent à la caserne de la rue des Arts.

Wasquehal. — *Résultats d'adjudications.* — Lundi, à 3 heures du soir, ont eu lieu, dans la salle des séances, à la mairie, en présence de MM. Delebecque, maire, Bigot, 1er B. L. Bonte, 2e B. Victor Delourme, conseillers municipaux, et M. Charles Morlay, percepteur, les adjudications suivantes, dont voici les résultats :

1° Travaux d'entretien et de réparation des édifices communaux et mobiliers scolaires (en un seul lot), dépense évaluée à 3600 francs par an. Trois adjudicataires se sont présentés et ont fait les rabais suivants : 1° M. Louis Duvinage, 10,30 0|0 : 2° MM. Picavet frères, 16 0|0. 3° Désiré Leclercq, 12 0|0. C'est MM. Picavet frères qui ont été déclarés adjudicataires.

2° Fournitures classiques et livres de prix nécessaires aux élèves des écoles communales (en un seul lot) dépense évaluée à 1200 francs par an. — M. C. Lenoir, qui a seul soumissionné, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 10 0|0.

3° Fournitures du charbon nécessaire au chauffage des écoles communales et de la Mairie (en un seul lot), dépense évaluée à 1300 francs par an. — Quatre soumissionnaires se sont présentés et ont fait les prix suivants : 1° M. Wildemersch Alois, 17 francs les 1,000 kilogr. : 2° M. Dufossez Henri, 17 fr. : 3° M. J.-B. Dufossez, 16 fr. ; 4° M. Jules Hequette, 16 fr. — Il est procédé à un second tour : M. Jules Hequette, 16 fr.; M. J.-B. Dufossez, 15 fr. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

4° Reprise des droits de place sur le marché, adjudication au plus offrant. M. Louis Lagache offre la somme de 305 fr. ; M. Acelile Sory, 338 fr. 25. C'est M. Lagache qui a été déclaré adjudicataire.

5° *Enlèvement des boues, immondices et fumier des rues*, adjudication au rabais sur la mise à prix de 200 francs pour le Bourg jusqu'au hameau du Noir-Bonnet et de 100 francs, pour le hameau de la Planche-au-Rieux. Cette adjudication a été réservée.

6° Confection des cercueils et fosses d'indigents au rabais sur la mise à prix, de 5 pour les cercueils de grande personne (fosse comprise) 9 fr. 50. — pour les cercueils d'enfants (fosse comprise), 4 fr. 50. M. César Duponchelle est déclaré adjudicataire pour la somme de 7 fr. 95 pour les grandes personnes et M. Jules Lepers pour la somme de 2 fr. 90 pour les enfants.

7° Reprise de l'entretien, remontage et réparations de l'horloge du clocher, sur la mise à prix de 143 fr. par année. C'est M. Victor Jonas qui a été déclaré adjudicataire.

Toutes ces adjudications ont été faites pour la durée des années 1897-98 99.

Flers. — *La disparition d'un domestique.* — Un domestique de 64 ans, Jean Lombard, occupé depuis vingt-trois ans chez Mme Ve Meplomb, demeurant au Pavé Bleu, a disparu depuis le 13 décembre. Il était vêtu d'un costume de drap noir, d'une chemise blanche, d'un chapeau, et chaussé de bottines à élastiques.

Flers-le-Breucq. — *Vol d'un coq de combat.* — Un admirable et renommé coq de combat a été dérobé, dimanche dernier, chez M. Auguste Bernard, journalier au Breucq. Ce vol, qui dénote l'audace du voleur, a été commis à deux heures de l'après-midi. Des personnes du quartier auraient rencontré deux inconnus dont l'un était porteur d'un coq, se dirigeant sur le hameau du Recueil, à deux heures et demie.

Lannoy. — *Les exercices préparatoires à la fête de l'Adoration.* — Ces exercices ont commencé dimanche. Aux trois messes, le R. P. Bigué a parlé de la nécessité d's'occuper de cette importante question : le salut de son âme ; les nombreux auditeurs ont été profondément impressionnés.

Nous rappelons que des instructions seront encore données aujourd'hui et demain, au salut de huit heures.

Communications

CHORAL NADAUD. — La commission du « Choral Nadaud » rappelle à ses sociétaires et aux chanteurs qui ont participé à la première exécution de la Cantate Nadaud, qu'il y aura répétition générale aujourd'hui, mardi 22 courant, au local de la société, Café Pandore. L'exécution étant proche, ils sont instamment priés de n'y pas manquer.

Ouvrages de M. l'abbé Kneipp en vente à la librairie du journal :
Ma cure d'eau et *Vivez ainsi* prix 3,50. *Soins à donner aux enfants*, prix 3 fr. 8150

Etrennes. — Jolies jumelles à 9 fr. et 12 fr. Librairie du *Journal de Roubaix*. 14663

C'est pour rien, les divers articles mis en vente dans le magasin de lingerie à la Compagnie franco-russe, situé à l'angle de la rue du Château et de la Grande-Place. Il y a, en ce moment surtout, d'excellents achats à faire ; notons : rideaux en tous genres depuis 0.30 le mètre; rideaux riches de 0.75 le mètre, laissés à 0.50; cambriures variées depuis 0.25 le mètre; soie de tous genres et polonaises à 0.60; flanelles pour hommes depuis 1.25; chemises blanches et couleurs, très bon marché; pantalons et jupons pour dames et enfants; camisoles pour bébés; gants depuis 0.45 c. la paire; lots considérables d'essuie-mains, serviettes et nappes; rayon de fourrures; boas, manchons, garnitures pour robes et manteaux, à des prix dérisoires. Signalons une fois de plus le corset le *Pratique*, dont nos lectrices connaissent et le bas prix et les grands avantages.

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABARRE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza,** etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme.** — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 31, Roubaix. 13478—13356

Cours de peinture et de dessin (*Voir aux annonces*) 14120

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REMOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Des boulets de neige ont été lancés dimanche sur les couronnes placées par le Parti collectiviste près de la plaque commémorative portant les noms des enfants de Wattrelos morts pour la patrie. Le verre du médaillon d'une des couronnes a été brisé. Les trois jeunes gens qui ont jeté les boulets de neige ont été interrogés, et un procès-verbal de l'affaire a été transmis au parquet.

Le banquet de la « Pédale ». — Le premier banquet de la « Pedale » a réuni presque tous les membres actifs et un certain nombre de membres honoraires, samedi soir, dans le local de la société, orné pour la circonstance de drapeaux tricolores. Plusieurs toasts ont été portés, notamment à M. Amédée Haustraete, président de la société.

Les chants ont terminé gaiement cette soirée où régnait la plus cordiale intimité.

Citons, parmi les chanteurs, M. Jules Decottignie, qui dépense sans compter son talent justement apprécié.

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure.....

Ce que durent les roses,
L'espace d'un matin. ...

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Réunion de commissions municipales. — La commission des finances s'est réunie lundi, à 6 heures du soir, sous la présidence de M. le Maire : il n'y avait à l'ordre du jour que les questions devant être appelées à la séance du Conseil municipal de mardi soir, entre autres la distribution des galloches aux enfants des écoles laïques.

Les droits d'épreuves des appareils à vapeur. — Le rôle de cette contribution pour troisième trimestre de 1896 est émis en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiront surtaxés ou indûment imposés ont un délai de trois mois pour réclamer auprès du Préfet; joindre sous peine de nullité l'extrait du rôle et les quittances des termes échus; l'emploi du papier timbré est de rigueur.

La fourniture du charbon au Bureau de bienfaisance. — Nous recevons la communication suivante :

« Le Bureau de bienfaisance, ayant à traiter de gré à gré de la fourniture du charbon désirée pour l'exercice 1897 aux assistés de l'administration charitable, sont *invités à adresser leur demande par écrit avant le 27 courant*, à la commission administrative du Bureau de bienfaisance de Tourcoing, rue de la Bienfaisance.

» Les cahiers des charges et conditions sont déposés au siège du Bureau de bienfaisance; les intéressés peuvent en prendre connaissance, tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures de relevée.

» Conditions spéciales. — Les soumissionnaires devront être de nationalité française, être domiciliés et établis à Tourcoing. »

Adjudications des denrées nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant l'année 1897. — Il a été procédé lundi, à 3 heures, à l'Hôtel de Ville, à cette adjudication sous la présidence de M. Masure-Six, président, et MM. Ducoulombier et Lemaire, membres du comité de la Caisse des écoles, et en présence de M. Baillé, receveur municipal.

1er lot. — Viande de bœuf en de vache et gras de bœuf non fondu : évaluation de la dépense, 13,360 fr. — Il y a eu quatre soumissions ; mais l'un d'eux M. Xavier Dubrulle a déclaré au dernier moment qu'il se retirait. MM. Malfait, rabais, 7 0|0 ; Delrue-Delaplanque, 13 0|0, adjudication refusée.

2e lot. — Saucisses et saindoux du pays : 2,650 fr. — MM. Leplat-Desmettre et Alphonse Loontjens, seuls soumissionnaires, font le même rabais de 1i 0|0.

Il est procédé à un nouveau concours et les rabais sont encore identiques 13 0|0.

Les soumissionnaires ayant consenti à faire de nouvelles offres on aboutit enfin à ce résultat inattendu : M. Alphonse Loontjens ne fait plus que 13 0|0 et M. Leplat est déclaré adjudicataire avec rabais de 20 0|0.

3e lot. — Haricots secs du pays, pois cassés du pays, riz première qualité dit Moulman, sel fin ou gros — cassonade blonde — farine bluteé et poivre en grains. Evaluation de la dépense 4,365 francs.

MM. Planckaert, 18 0|0 ; Emile Lecat, 18,40 0|0 ; Hennebou, adjudicataire avec rabais de 20,75 0|0.

4e lot. — Lait ; évaluation de la dépense, 4,000 francs.

Un seul soumissionnaire s'est présenté, M. Emile Duthoit, qui a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 8 0|0.

Distribution des récompenses aux familles pauvres. — Lundi à deux heures a eu lieu dans la grande salle des mariages, la distribution des récompenses aux familles qui se sont le plus distinguées par la bonne tenue de leur maison. M. Diéval, adjoint, qui présidait, a adressé une chaleureuse allocution de circonstance.

Il a été distribué cette année 159 paires de draps de lit en belle et solide toile d'Armentières. Les familles récompensées sont :

4 Baisez, Joseph, tisserand, rue Turgot, 5 enfants. — 2 Barbion, Jean-Louis, fileur, rue du Touquet, 133, 4 enfants. — 3 Béghin, Carlos, rattacheur, rue de Gand, cour du Rossignol, 7 enfants. — 4 Bernard, Martial, rattacheur, rue de l'Epinette, maisons Tiberghien, 6 enfants. — 5 Bernard (veuve), ménagère, rue du Jura, 14, 5 enfants. — 6 Blondeel, Léonard, tisserand, rue de Moscou, 34, 5 enfants. — 7 Blouwe, Louis, homme de peine, rue de l'Ermitage, 2, 6 enfants. — 8 Bouche, Henri, fileur, rue du Cymbale, 33, 4 enfants. — 9 Boucksom, Emile, tisserand, rue Fin-de-la-Guerre, près de la ferme Louage, 4 enfants. — 10 Boogaert, Ernest, débourreur, rue de la Potente, 7 enfants. — 11 Boogaert, Joseph, mécanicien, rue Arago,